

Définition par le Dictionnaire Larousse du **Chef d'œuvre** (Synonymes : merveille – prodige)

- 1. Ouvrage que le compagnon aspirant à la maîtrise devait exécuter suivant des règles précises édictées par le corps de métier (ou corporation) auquel il appartenait et sous le contrôle d'un jury de maîtres.**
- 2. Ouvrage capital et supérieur dans un genre quelconque.**
- 3. Ce qui est parfait dans son genre.**

Pourquoi un rappel de cette définition du Larousse de ce qu'est un chef d'œuvre ? Parce qu'elle résume bien la situation à laquelle l'enseignement professionnel se trouve aujourd'hui confronté.

Ainsi, l'utilisation du temps passé dans la définition **1** n'est pas anodine puisque même les Compagnons du devoir préfèrent, de nos jours, utiliser le terme "*Travail de réception*" pour définir l'ouvrage permettant de devenir compagnon... 6 à 9 ans de formation après la classe de troisième.

Immanquablement, si les Compagnons du devoir, dont le degré d'exigence n'est plus à démontrer, hésitent, de nos jours, à utiliser le terme "*Chef d'œuvre*" pour qualifier leur principal examen, on peut légitimement se demander si les élèves de lycées professionnels sont capables, après 3 ans de baccalauréat professionnel, de produire des "*merveilles*", des "*prodiges*" ?

- Selon leur propre appréciation, dans leur grande majorité, vraisemblablement... quoique.
- Selon leurs enseignants, en considérant les progrès réalisés durant leur scolarité, peut-être.
- De l'avis général du public, on peut fortement en douter.

Et c'est bien là le problème de l'enseignement professionnel : depuis près de 15 ans, on s'est obstiné, avec une inflation de termes dithyrambiques et au mépris de la réalité du terrain, à calquer la scolarité de l'enseignement professionnel sur celle de l'enseignement général au nom d'une prétendue égale dignité : Bac. Pro. 3 ans, disparition du B.E.P., moins de P.F.M.P., plus de chef d'œuvres...

Or, s'il y a égale dignité des élèves de l'enseignement professionnel avec ceux de l'enseignement général, parce qu'ils sont tous élèves et citoyens, il n'y a pas égalité des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Prétendre le contraire était une illusion qui ne pouvait que promettre des lendemains qui déchantent.

C'est pourquoi, la prétendue égale dignité ne saurait ressortir de l'égalité des diplômes, des parcours de formation, des enseignements mais bien de la capacité de chaque élève à s'insérer dans la société et de s'y épanouir en tant qu'adulte et citoyen grâce à sa scolarité, qu'elle soit générale ou professionnelle.

C'est cela que permet l'enseignement professionnel, c'est ce qui fait sa spécificité au sein de l'Education nationale et c'est ce qui fait qu'il doit rester dans l'Education nationale, en formation initiale.

Au SENRES, nous étions convaincus que les démagogiques réformes successives de l'enseignement professionnel réclameraient un jour leur dû.

La réforme voulue par E. Macron est, aujourd'hui, la rançon à payer pour des années d'illusions.